



Défaut d'aspect de carrelage et difficulté de nettoyage

Par **vincent44220**, le **08/11/2017** à **16:51**

Bonjour, rn rn J'ai choisi un modèle de carrelage dans l'enseigne Pxp (imitation parquet), c'est mon carreleur qui m'a fourni et posé ce carrelage (fin de pose le 30/10/2017). rn Je me suis aperçu qu'il était mat et rugueux (contrairement au modèle exposé en magasin qui lui est légèrement satiné. rn Ce qui me pose problème est ce défaut d'aspect et la difficulté à nettoyer celui-ci la serpillère restant régulièrement "accrochée" au carrelage. J'ai contacté mon carreleur et l'enseigne PxxP qui me parle de tolérances respectées, néanmoins PxxP va se déplacer pour constater sur place. rn Quel recours en cas de refus de leur part de faire remplacer ce carrelage ne répondant pas aux caractéristiques du modèle exposé ?

Par **amajuris**, le **08/11/2017** à **16:55**

bonjour, rn il vous faut vérifier que les références du modèle de carrelage exposé correspond bien aux références du carrelage que vous avez commandé ainsi qu'à celui que vous avez reçu. rn si dans le magasin les références du carrelage exposé soient erronées, vous commandez le mauvais carrelage. rn salutations

Par **vincent44220**, le **21/11/2017** à **10:55**

Bonjour, le carrelage commandé et posé est bien la bonne référence, mais l'aspect de surface final n'est pas du tout identique au modèle exposé. Pour le moment le magasin reconnaît la

chose mais me dit que cela reste dans les tolérances (j'avais pourtant bien précisé à la vendeuse que je souhaitait un carrelage facile à nettoyer). Ils m'ont demandé de photographier un emballage (code barre, référence...) pour envoi au fabricant

Par **vincent44220**, le **21/11/2017** à **10:57**

Je voulais également savoir si je devais payer l'intégralité de la facture (6500 euros) ou bien en retenir une partie dans l'attente du règlement du litige